

Séance de l'assemblée délibérante du 11 avril 2018

Délibération n°16/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 5 avril deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 11 avril deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie
HENRION Colette

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne
FEDERSPIEL Hélène
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard

Représentation :

En l'absence de M. Gérard BRANLARD, M. BLANCHAMP Gérard, membre suppléant a un droit de vote
En l'absence de Mme. HEALY Bénédicte, Mme ARDOUREL Sylvie, membre suppléant a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	2		2	8	8	0	0

Objet : Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs de l'Ecopôle du Val d'Allier et demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Président explique que dans le cadre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, plusieurs activités sont en train d'être développées sur site. Des aménagements en lien avec la zone de pêche et l'espace test agricole ont été envisagés et avant leur réalisation, il serait intéressant de travailler à un plan d'aménagement d'ensemble permettant de s'assurer de leur intégration paysagère.

Cette étude permettrait de travailler sur l'organisation générale, l'intégration des futurs bâtiments (maison de site, restaurant, magasin en circuit-court, hébergement innovants), mais sans comprendre les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à leurs réalisations.

D'une manière plus générale, l'ouverture du site au public pose la question de la structuration des entrées, des cheminements et de l'accessibilité handicapé, de la matérialisation des parkings, de l'intégration de la voie verte, des aménagements paysagers, plantations et du positionnement de mobiliers urbains (bancs, espaces repos, abris).

La mission confiée serait une mission de maîtrise d'œuvre. Elle permettra d'élaborer différents principes d'aménagement, d'évaluer le coût de ces aménagements (coût d'investissement et prévisions de coût d'entretien) et de définir le programme (phasage et investissement), ainsi que de définir un avant-projet sommaire sur une première tranche de travaux. Une option pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux pourrait-être envisagée.

Considérant les missions qui seraient confiées au maître d'œuvre, une enveloppe maximale de 45 000€ HT permettrait d'aller jusqu'à l'avant-projet sommaire,

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 «Val d'Allier du Grand Clermont», et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER des coûts d'études en lien avec le projet d'Ecopôle du Val d'Allier,

Compte-tenu des dispositions financières du programme LEADER 2014-2020, le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	45 000 €	LEADER (80%)	36 000 €
<i>Mission de maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs de l'Ecopole du Val d'Allier</i>	45 000 €	Autofinancement (20%)	9 000 €
Coût global de l'opération	45 000 €		45 000 €

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'Autoriser** le Président à travailler sur le cahier des charges d'une mission de maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs de l'Ecopole du Val d'Allier,
- **D'autoriser** le Président à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant maximum de 45 000€ HT,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente, notamment le marché en lien avec la mission décrite,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du financement d'une « *Maitrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs de l'Ecopole du Val d'Allier* »
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20180418-2018_16-DE